

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 Mars 2026



16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	31
Conseillers ne prenant pas part au vote :	0
Pouvoirs :	6
Voix délibératives :	37

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 20 Février 2026, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, au Foyer de la Maison des Loisirs à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Olivier AZEMA ; Jean-Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Delphine GAZEL ; Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Benoit MARSAUX ; Maire MAYNADIER ; Sylvie MIQUEL ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Bruno ORTIZ ; Pascale PEYTAVI ; Thérèse SALAVIN ; Jean-Marc SALEINE ; Thierry SALLES BLAYAC ; Dominique VIDAL ; Didier VORDY

Ayant donné pouvoir : Anne CABRIE à Patrick CABROL ; Jean-Yves DUFAUD à Luc LOUIS ; Franck LIGNON à Bernard FONTES ; Françoise PEREZ à Laurie GOMEZ ; Franck POUJOL RICARD à Benoit MARSAUX ; Catherine SONZOGNI à Sylvie MIQUEL

Étaient absents : Robert AZAÏS ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Marie Françoise FRANC ROUANET ; Bruno GIRONA ; Luc GUIRAUD ; Jean Jacques MAILHAC ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jacques PLANES ; Jacques SOULIGNAC ; Alain TAILHAN

A été élu secrétaire de séance : Josian CABROL

Délibération n° : 2026.03.05/055

Objet : Budget primitif annexe Ordures Ménagères 2026

VU l'article L. 2312-1 du CGCT indiquant que « le budget de l'intercommunalité est proposé par le Président et voté par le conseil communautaire » ;

VU l'article L 2121-17 du CGCT indiquant que le Conseil ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, soit plus de la moitié de ses membres, sans tenir compte des pouvoirs ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Minervois au Caroux dispose d'un budget annexe Ordures Ménagères sous la forme d'un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) ;

CONSIDERANT qu'après explication et lecture du rapport, ce document s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (37 POUR)**

- **Adopte** le Budget Primitif Annexe Ordures Ménagères 2026 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	CA 2025	BP 2026		CA 2025	BP 2026
011 Charges à caractère général	1 560 320,40 €	1 607 537,33 €	013 Atténuations de charges	24 252,85 €	12 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	873 646,64 €	888 336,00 €	70 Produits des services, du domaine et ventes div	2 514 825,75 €	2 500 138,00 €
014 Atténuations de produits	- €	- €	73 Impôts et taxes	- €	- €
65 Autres charges de gestion courante	16 999,49 €	70 365,60 €	74 Dotations, subventions et participations	43 332,00 €	221 666,00 €
66 Charges financières	22 691,69 €	47 214,36 €	75 Autres produits de gestion courante	13 115,65 €	13 500,00 €
67 Charges exceptionnelles	19 577,84 €	25 000,00 €	76 Produits financiers	- €	- €
68 Dotations aux provisions	4 908,71 €	2 650,00 €	77 Produits exceptionnels	5 945,86 €	4 000,00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 498 144,77 €	2 641 103,29 €	78 Reprise sur provisions	- €	- €
023 Virement à la section d'investissement	- €	- €	002 Résultat d'exploitation reporté	120 975,43 €	57 704,20 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	268 729,71 €	315 024,91 €	Total recettes réelles de fonctionnement	2 722 447,54 €	2 809 008,20 €
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	2 687 874,48 €	2 956 128,20 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 131,14 €	147 120,00 €
TOTAL GENERAL	2 766 874,48 €	2 956 128,20 €	Total recettes d'ordre de fonctionnement	102 131,14 €	147 120,00 €
			TOTAL GENERAL	2 824 578,68 €	2 956 128,20 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	CA 2025	BP 2026		CA 2025	BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilés	- €	17 202,87 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	133 388,74 €	16 404,00 €
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	840,00 €	50 000,00 €	13 Subventions d'investissement reçues	265 640,50 €	246 745,00 €
204 Subventions d'équipement versées	- €	- €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €	275 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	890 716,86 €	1 273 408,53 €	27 Autres immobilisations financières	- €	- €
27 Autres immobilisations financières	- €	- €	001 Résultat d'investissement reporté	960 486,54 €	634 557,49 €
Total dépenses réelles d'investissement	891 556,86 €	1 340 611,40 €	Total recettes réelles d'investissement	1 359 515,78 €	1 172 706,49 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 131,14 €	147 120,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	268 729,71 €	315 024,91 €
041 Opérations patrimoniales	- €	1 284,00 €	041 Opérations patrimoniales	- €	1 284,00 €
020 Dépenses imprévues	- €	- €			
Total dépenses d'ordre d'investissement	102 131,14 €	148 404,00 €	Total recettes d'ordre d'investissement	268 729,71 €	316 308,91 €
TOTAL GENERAL	993 688,00 €	1 489 015,40 €	TOTAL GENERAL	1 628 245,49 €	1 489 015,40 €

- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
M. Josian CABROL



Le Président
M. Patrick CABROL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr